

L'an Deux Mille treize et le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MAUBOUSSIN Patrick, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 22 février 2013

Présents : Mesdames CAUDROY Pascale, DELAVEST Ghislaine, PEUDEVIN Mireille.

Messieurs MAUBOUSSIN Patrick, DE GROOTE Jean-François, FAYON Hervé, GARMY Jean-Lou, MARECHAL Dominique, PROVENCHERE Arnaud, RODARY Jean-Claude, TIXIER Arnaud.

Procurations : Madame CHALET Annie donne procuration à Monsieur MARECHAL Dominique.

Madame BOUGHANEM Emilie donne procuration à Monsieur DE GROOTE Jean-François.

Madame FRONTANE Sylvie donne procuration à Monsieur GARMY Jean-Lou

Monsieur DOURILLE Alain donne procuration à Monsieur MAUBOUSSIN Patrick

Secrétaires de séance : Mesdames DELAVEST Ghislaine et PEUDEVIN Mireille

ORDRE DU JOUR :

- Eboulement « rue de la chaussée » : Mission d'étude géotechnique / Choix du bureau d'études
- Personnel :
 - Contrat « Emploi d'avenir » pour le service technique.
 - Création poste « Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe » (suite à avancement de grade).
 - Contrat prévoyance du Personnel : participation de l'employeur.
 - Contrat d'assurance « risques statutaires ».
- Aménagement des rythmes scolaires
- Débat d'ordre budgétaire
 - Devis - Prévisions.
 - Festivités
 - Achat bâtiments pour aménagement de logements par la CCPO.
- Salle des fêtes : Tarif de location (révision).
- Informations diverses.
 - Travaux / service technique.
 - Parking du collège
 - Travaux EDF
 - Prévision travaux RTE .
 - Dossier « aménagement des terrasses ».
 - Transformateur en bois vers école maternelle.
- Questions diverses.
 - Indemnisation ERDF pour implantation de postes de transformation.
 - Révision loyer de la gendarmerie.

EBOULEMENT « RUE DE LA CHAUSSEE » : MISSION GEOTECHNIQUE / CHOIX DU BUREAU D'ETUDE

Quatre bureaux d'études ont été contactés pour réaliser une étude géotechnique de type G2 préconisée par l'expert de la Préfecture. (FONDASOL- ANTEA- GINGER CEBTP et HYDROGEOTECHNIQUE CENTRE.

- Deux ont répondu :

- GINGER CEBTP 9 165,00 € HT

- HYDROGEOTECHNIQUE CENTRE 6 640,71 € HT

Le bureau « Hydrogeotechnique Centre » est retenu.

Résultat du vote : Pour : 15

PERSONNEL

- Contrat « Emploi d'avenir » pour le service technique.

Monsieur le Maire rappelle que les « Emplois d'Avenir » permettent de recruter des jeunes de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés, à raison de 35 h hebdomadaire pour une durée de 3 ans. L'aide de l'Etat étant de 75 % de la rémunération brute au niveau du SMIC.

Le jeune doit être encadré dans la structure et avoir possibilité de formation.

Il est décidé de créer un poste en « Emploi Avenir » pour le service technique à raison de 35 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} Avril 2013.

Résultat du vote : Pour : 15

- Création poste « Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe » .

L'agent en poste à la Bibliothèque peut prétendre au grade « d'Assistant de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques principal de 2^{ème} classe ».

Il est décidé de créer à compter du 1^{er} Avril 2013 un poste d'Assistant de Conservation du patrimoine et des Bibliothèques Principal de deuxième classe, pour 28 h par semaine.

L'agent en poste à la bibliothèque qui peut prétendre à ce poste par avancement de grade,

L'agent concerné y sera affecté dès l'accord de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion.

Résultat du vote : Pour : 15

- Contrat prévoyance du Personnel : participation de l'employeur.

Désormais les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent, que ce soit au niveau de la santé ou de la prévoyance (maintien de salaire)

Il est décidé de participer à compter du 1^{er} Avril 2013, à la garantie prévoyance maintien de salaire, pour ses agents : fonctionnaires stagiaires et titulaires, agents non titulaires de droit public sous contrat de 12 mois minimum.

La participation sera réservée aux agents qui auront adhéré à un contrat labellisé : son montant mensuel est fixé à 17 € brut pour tous les agents.

Résultat du vote : Pour : 15

- Contrat d'assurance « risques statutaires ».

La commune a un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires des agents (notamment en cas de maladie). Il y a lieu de revoir et de mettre en concurrence.

Le Centre de gestion se propose de négocier pour les collectivités.

Si les conditions obtenues ne convenaient pas au terme de la consultation, il est possible de ne pas adhérer.

Il est décidé de confier la consultation au centre de gestion, sans engagement.

Résultat du vote : Pour : 15

AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES

L'animation périscolaire est de la compétence de la Communauté de communes.

Plusieurs réunions ont été organisées et il a été décidé que la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires, imposé par l'Etat, sera effective dès septembre 2013.

Une rencontre entre les enseignants et la CCPO aura lieu après les vacances de février.

Suite au retour à la semaine de 4 jours ½ l'aménagement de l'emploi du temps du personnel affecté aux écoles devra être revu. Il en est de même pour les services de car et de cantine le mercredi.

DEBAT D'ORDRE BUDGETAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le montant octroyé par le fonds de solidarité pour la remise en état des dégâts causés par les fortes pluies de mai 2012 n'est toujours pas connu et de ce fait le montant restant à la charge de la commune.

Principales orientations budgétaires pour 2013 :

- Le remplacement du camion « Poids Lourds » devient une nécessité. (Achat d'occasion).
 - L'aménagement du chemin des cordilles par un escalier, prévu initialement par des traverses de chemin de fer, sera étudié en maçonnerie.
 - La canalisation des eaux au bois des bèzes est abordée, le but étant d'augmenter la surface de stockage de terre et de gravats nécessaire au remblaiement. Il est proposé de prolonger la canalisation existante.
 - L'aménagement de la salle des fêtes : rideau de scène, projecteurs, spots, sono , écran de cinéma.
 - Organigramme des clefs élargi à pratiquement la totalité des bâtiments communaux.
 - Voirie communale (programmée précédemment).
 - Rejointement des pierres du mur de la cour de l'école maternelle.
 - Complément de panneaux indicateurs, et panneaux travaux pour le service technique.
 - Table de tennis de table pour extérieur.
 - Petites tables pour la salle des fêtes.
 - Chariot de service pour la salle des fêtes.
 - Nettoyeur haute pression à eau chaude /service technique.
 - Ordinateur pour le secrétariat.
 - Divers matériel : destructeur de documents, percolateur, harnais pour nacelle.
 - Achat de 2 bâtiments pour cession à la communauté de communes pour réhabilitation en logements.
- Lors de l'élaboration du budget ces propositions pourront éventuellement être revues.

Arbres à proximité du cimetière de la Chabasse : 2 arbres sont à abattre, les autres à élaguer.

Une visite prévue avec la DDT est programmée pour définir les limites commune - département.

Le devis de « EI ROMAIN DES BOIS » pour 2 945 € TTC est accepté, mais certaines prestations ne seront peut-être pas à effectuer après la visite de la DDT. Monsieur le Maire est autorisé à gérer le dossier.

Résultat du vote : Pour : 15

Bulletin municipal

Sur les trois devis reçus : Imprimerie CHAMBRIAL, BEAUVOIR ORGANISATION et Imprimerie du LIVRADOIS, l'offre, la plus avantageuse présentée par l'imprimerie Chambrial a été retenue pour la confection et l'impression du bulletin municipal pour un montant de 1 960,24 €.

Résultat du vote : Pour : 15

Local chasseurs

La somme prévue au budget 2012, en plus de l'acquisition du bâtiment du terrain et du chalet soit environ 4 000 € est reconduite.

Résultat du vote : Pour : 13 (2 chasseurs ne participent pas au vote).

Fleurissement (DELAVEST Ghislaine)

Le devis des « Serres du Forez » d'un montant de 3 374,38 € TTC pour le fleurissement des différents lieux est accepté.

Résultat du vote : Pour : 14 Abstention : 1

Festivités (DE GROOTE Jean-François)

Le festival « Plein Feu » est fixé cette année au 10 Août.

Le budget prévisionnel est de 7 000 € voire 9 000 € si la subvention sollicitée auprès de l'association « Vallée Moyenne de la Dore » est obtenue.

A l'interrogation de Monsieur RODARY qui trouve ce montant quelque peu élevé, il lui est répondu que c'est nécessaire pour un spectacle de qualité.

Monsieur TIXIER fait remarquer que toute la dépense incombe à la Municipalité du fait de l'absence d'un comité des fêtes.

Le montant de 23 000 € à inscrire au budget pour les festivités est approuvé.

Ce poste regroupe des dépenses diversifiées : les manifestations telles que « Plein Feu », la fête patronale, le feu d'artifice, certaines activités organisées par la bibliothèque, repas des aînés, les commémorations, cérémonie pour le concours « fleurissement » y compris les prix, diverses réunions.....

Résultat du vote : Pour : 15

Achat de bâtiments :

Le conseil donne son accord pour la poursuite des négociations pour l'achat de deux bâtiments situés « rue Rhin et Danube » et destinés à être cédés à la Communauté de Communes pour réhabilitation en logements sociaux.

Résultat du vote : Pour : 14 Abstention : 1

Par courrier Madame MARECHAL Michèle propose que son bâtiment (Café Martin), situé également « rue Rhin et Danube », soit racheté par la commune afin de l'intégrer dans le projet de réhabilitation de la communauté de communes, tout en maintenant l'activité commerciale, en réglant un loyer.

Monsieur le Maire précise que ce bâtiment ne fait pas partie du projet qui a été proposé aux différents organismes financeurs.

Il y a lieu d'étudier le besoin de logements, en sachant que le bâtiment à réhabiliter en priorité est le 1^{er} étage du « Bâtiment Brunel ».

Affaire à suivre.

SALLE DES FETES – TARIF DE LOCATION

Il est décidé que la location de la salle des fêtes serait entièrement gratuite pour les associations de la commune. Pas de frais de chauffage, pas de frais d'utilisation de la cuisine.

Résultat du vote : Pour : 14 Abstention : 1

INFORMATIONS DIVERSES

- Travaux effectués service technique : déneigement, sous-bassement des parties non effectuées à la salle des fêtes, remise en état de la salle de bain d'un logement à louer à l'école maternelle.

Un ancien garage « Coste » sera destiné à un point propre, après démontage du toit par le service technique, et réalisation en enrobé du sol.

Monsieur TIXIER intervient pour indiquer qu'il serait nécessaire de lester l'arrière du tracteur de déneigement pour apporter plus d'adhérence et pour protéger le pont avant.

- Parking du collège : Les travaux du conseil général d'aménagement du parking ont débuté, ainsi que l'aménagement des abords du collège.
- Travaux ERDF : Les travaux se poursuivent en divers secteurs de la commune.
- Prévision travaux RTE : Il est prévu en 2015-2016 l'enfouissement de ligne haute tension (63 000 volts) de Courpière à la centrale des Plaines.
- Transformateur en bois vers école maternelle : En attente d'échange d'un poste similaire aux bonnes dimensions.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux ERDF – Indemnisation : Le conseil valide l'indemnisation de 750 € pour l'implantation « d'armoires » sur différents points de la commune (Le Mas, Lavest, H.L.M).
- Révision du loyer de la gendarmerie : Il passera à 59 000 € / an à compter du 1 mars 2013.

Résultat du vote : Pour : 15

SIVOM – Modification du règlement du SPANC

Le conseil valide les modifications du règlement intérieur du SPANC qui visent principalement à acter que :

- La périodicité du contrôle de bon fonctionnement des installations ne pourra excéder 10 ans.
- La prise de compétence réhabilitation du SPANC agissant comme mandataire administratif et financier des aides financières des organismes cités préalablement pour le compte des maîtres d'ouvrage privés.

Résultat du vote : Pour : 15

SIVOM Motion pôle VERNEA

Les membres du conseil s'associent à la motion du Comité Syndical du SIVOM d'Ambert et invitent unanimement le VALTOM à reprendre la modification des statuts dans le sens d'une juste et équitable péréquation des coûts sur l'ensemble du territoire et d'une prise en compte de la spécificité des syndicats ruraux de gestion des déchets.

Résultat du vote : Pour : 15

Madame PEUDEVIN intervient pour rappeler l'importance du tri :

- le coût de traitement d'une tonne de déchets triée et de 70 € celui d'une tonne non triée est de 200 €.

- Dossier « aménagement des terrasses » / CCPO.

Le projet initial ne pourra être poursuivi du fait que, des propriétaires de parcelles occupant une position stratégique dans l'étude, ne souhaitent pas participer. Il s'agit actuellement de réadapter le projet.

Monsieur TIXIER s'interroge sur la possibilité d'exploiter ces terrains peu accessibles. En effet certains terrains, notamment autour du château, d'accès plus facile, ne sont pas nettoyés.

Monsieur le Maire précise qu'il y a possibilité de créer un chemin de randonnée à peu de frais.

Divers :

- L'association ADADA doit venir « visiter » les terrains du bois des bèzes pour étudier la possibilité de mettre des ânes.
- Une étude énergétique du bâtiment de la Mairie : Des élèves en BTS du Lycée de RIOM, dans le cadre de leurs études, sont venus prendre des mesures concernant les pertes d'énergie. Le rapport sera donné en juin.

- La sculpture de Monsieur Yves GUERIN a été installée à côté de la mairie, car l'accès aux monuments aux morts n'était pas possible.
- La CCPO a augmenté les tarifs de ses prestations de 4,5%.
- Madame Corinne SIMON, Sous-Préfète d'Ambert viendra en Mairie en Avril.
- Suite à une nouvelle réglementation, la représentation des élus communaux à la CCPO sera revue lors de la prochaine réunion.
- OPHIS : Les travaux devraient commencer fin mars. Les deux bâtiments sont vides.
- La sortie du bulletin est prévue fin avril.
- Le repas des aînés aura lieu le 16 mars à la salle des fêtes.
Monsieur TIXIER pense que le prix du repas ne tient pas compte du fait que le service n'est pas effectué par le prestataire, ni la mise en place des tables et couverts, ni le rangement et le nettoyage de la salle.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 45.